



Indemnité de Départ en Retraite (IDR) et Compte Epargne Temps (CET)



CALCUL DE L'IDR

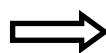
Vous allez bientôt pouvoir prendre une retraite bien méritée mais vous vous demandez comment calculer votre Indemnité de Départ à la Retraite (IDR).

Vous devez calculer votre « taux d'emploi » durant vos années de travail chez Thales en fonction de votre parcours personnel et de la succession ou non de périodes de travail à temps partiel et à temps plein.

Vous devez également calculer le nombre de mois de salaire qui compose votre IDR en fonction de votre ancienneté.

A partir de tous ces éléments et de la moyenne mensuelle de vos appointements des 12 derniers mois de présence (équivalent temps plein si vous êtes à temps partiel), vous connaîtrez le montant brut de votre IDR.

Voici le QR code pour accéder à notre simulateur
https://talents2ts.fr/Outils/Simulateur_IDR_V3.xlsx



RAPPEL ET ASTUCES

1. Si vous êtes à temps partiel Senior, c'est comme si vous étiez à temps plein pour le calcul de l'IDR.
2. Si vous êtes à deux ans de votre départ à taux plein, avez cotisé 150 trimestres et que vous êtes à temps partiel entre 40% et 80% (non Senior), vous pouvez bénéficier de la retraite progressive (ce n'est que du bonus).

IDR SUR LE CET ET ABONDEMENT

Si vous souhaitez partir à la retraite dès l'âge du départ à taux plein atteint alors vous pouvez anticiper votre départ grâce à votre IDR et au CET. Si vous demandez l'affectation de toute ou partie de votre IDR sur votre CET fin de carrière, elle vous sera attribuée par anticipation et transformée en temps.

Le bénéfice de l'abondement sera octroyé lors du départ en congé de fin de carrière sous réserve que **le salarié utilise l'intégralité de ses droits inscrits au compte et liquide sa retraite dès l'obtention de ses droits à taux plein au titre du régime général**. Cet abondement est de 40% de la valeur des éléments en temps portés sur le CET.

**Des questions... contactez vos élus
CFDT !**

